

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2016
N°10/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE PREMIER FEVRIER

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E. à DIETRICH F., CATTANI J. L. à MENDEZ M., DIBON C. à GALLEGRO G., RIOU M. à NIVON J.

EXCUSEE : MILET F.

ABSENT : ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame KOENIG Sandra est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CONVENTION AVEC LES FRANCAS POUR LA MISE A DISPOSITION
D'ANIMATEURS OCCASIONNELS**

Nicole LEGROS, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, informe le Conseil de la nécessité de recourir pendant les périodes de vacances scolaires à des animateurs occasionnels en contrat d'engagement éducatif dans le cadre du centre de loisirs et des activités à destination des ados et préados.

Compte-tenu de la réflexion en cours au sein de la commission jeunesse concernant la période d'ouverture estivale du centre aéré et le nombre de places disponibles dans les différents accueils, elle propose d'autoriser le Maire à signer une convention correspondant uniquement au besoin pour les vacances de février.

Un avenant sera pris pour la période de mars à décembre 2016.

Modalités financières

| | Nombre de jours | Coût unitaire chargé par jour | Total |
|--|--------------------|----------------------------------|-----------------|
| Animateur diplômé rémunéré à 50 € brut / jour | 41 | 78,35 | 3 212,35 |
| Animateur stagiaire à 46 € | 12 | 72,55 | 870,60 |
| Animateur stagiaire à 42 € | 6 | 66,82 | 400,92 |
| Total | | | 4 483,87 |
| + Adhésion aux FRANCAS | | | 409 |
| Total convention | | | 4 892,87 |

Envoyé en préfecture le 08/02/2016
Reçu en préfecture le 08/02/2016
Affiché le 08/02/2016
ID : 038-213800717-20160201-D160201_1-DE

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la nouvelle convention de prestation entre les Francas de l'Isère et la Mairie de Champ sur Drac.

AUTORISE Le maire à signer la convention correspondante.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 8 février 2016

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

